

Les candidats et les admis : évolution de la parité

Ce document est une synthèse des données collectées sur les candidats aux concours d'entrée sur la période 2001 et à 2024 avec un focus sur la période 2020 à 2024. Précaution de lecture : l'année N correspond à la rentrée N/N+1. Par exemple, « 2015 » = année scolaire 2015-2016

On relève les informations suivantes

- Candidats : une répartition relativement stable : On enregistre légèrement plus de candidatures de femmes entre 2001 et 2014 (52% de femmes/48% d'hommes). Entre 2015 et 2018, l'écart s'est réduit avec une moyenne de 50% de candidatures pour chaque genre (Figure 1). Entre 2020 et 2024, l'écart hommes-Femmes retrouve le même niveau qu'entre 2001 et 2014 (figure 2).
- Admis
 - Toutes disciplines confondues, le niveau de réussite chez les femmes s'améliore depuis 2023 et la parité se rapproche de l'égalité des genres : Jusqu'en 2023, les admis sont en moyenne composés de 44% de femmes et 56% d'hommes. A partir de 2023, la réussite aux concours chez les femmes est meilleure : la proportion de femmes passe à 47%. Une politique de parité qui se met en œuvre et apporte des résultats (figure 3).
 - L'âge est un facteur de réussite aux concours en musique chez les femmes : La hausse d'effectif remarquée chez les femmes se mesure particulièrement chez celles âgées de 22 à 30 ans. Chez les hommes, la réussite aux concours ne varie presque pas suivant l'âge. Sur ces cinq dernières années, on enregistre un effectif admis assez stable pour chaque tranche d'âge.
 - Une politique d'inclusion qui se confirme : La mise en cohérence apportée dans le logiciel de gestion de la scolarité vis-à-vis de la politique de l'établissement a permis d'enregistrer la candidature de six individus non binaires en 2024.
 - La parité est variable selon le domaine et le cycle d'études (cf. figure 4)
 - En musique**, historiquement, l'effectif des hommes est supérieur à celui des femmes. Cependant, l'écart se réduit progressivement depuis 2020 jusqu'à - 50% en 2024. La proportion de femmes passe ainsi de 38% à 44% des admis. Cette évolution est davantage marquée en 2^e cycle supérieur où l'effectif des femmes a dépassé celui des hommes en 2023 et 2024. Les écarts sont plus importants en cycle supérieur, cycle post master et 3^e cycle, où les hommes sont beaucoup plus nombreux. Malgré tout, on note une amélioration de la parité hommes-femmes dans ces cycles.
 - En premier cycle, les spécialités dans lesquelles les inégalités sont les plus observées sont, par ordre d'importance, les claviers, les cuivres, la composition, le jazz, la direction d'orchestre et les percussions.

- En 2e cycle, on note les bois, les claviers, le jazz, la direction d'orchestre, les percussions et la formation musicale. Toutefois, on observe une augmentation récente des effectifs féminins dans les claviers.

-**En danse**, les observations diffèrent de celles en musique. En 2020 et 2021, la parité est égalitaire en cycle préparatoire. A partir de 2022, on observe un écart au profit des femmes. En 2^e cycle supérieur, la disparité est existante depuis 2020 mais tend à se réduire, le nombre de femmes tendant à beaucoup plus diminuer que celui des hommes (Cf Figures 5).

Figure 1

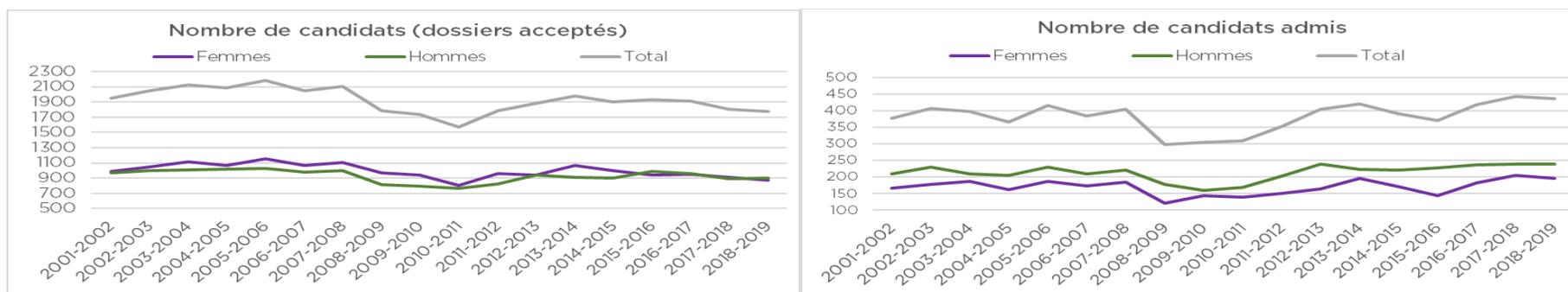


Figure 2

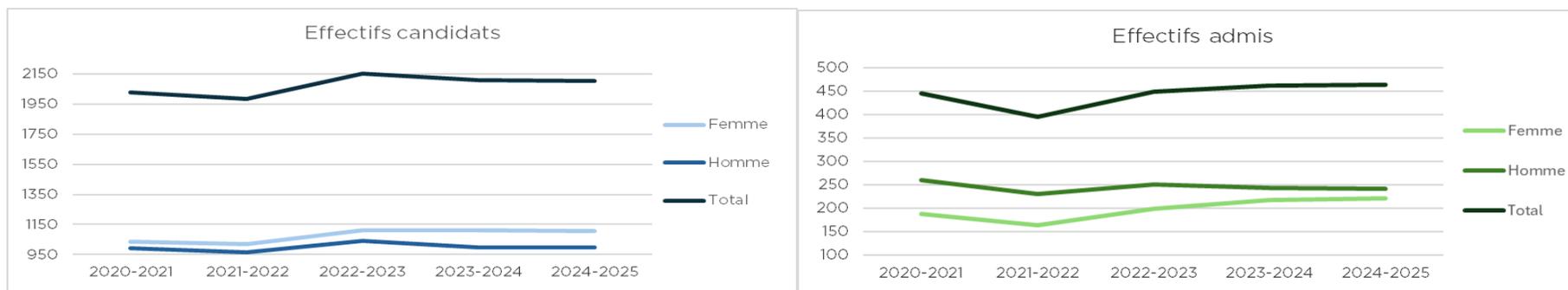
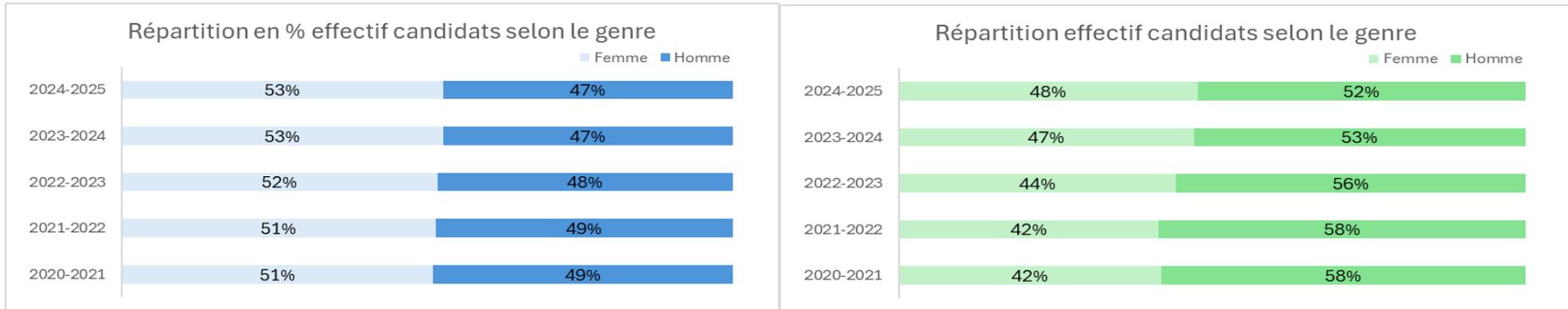
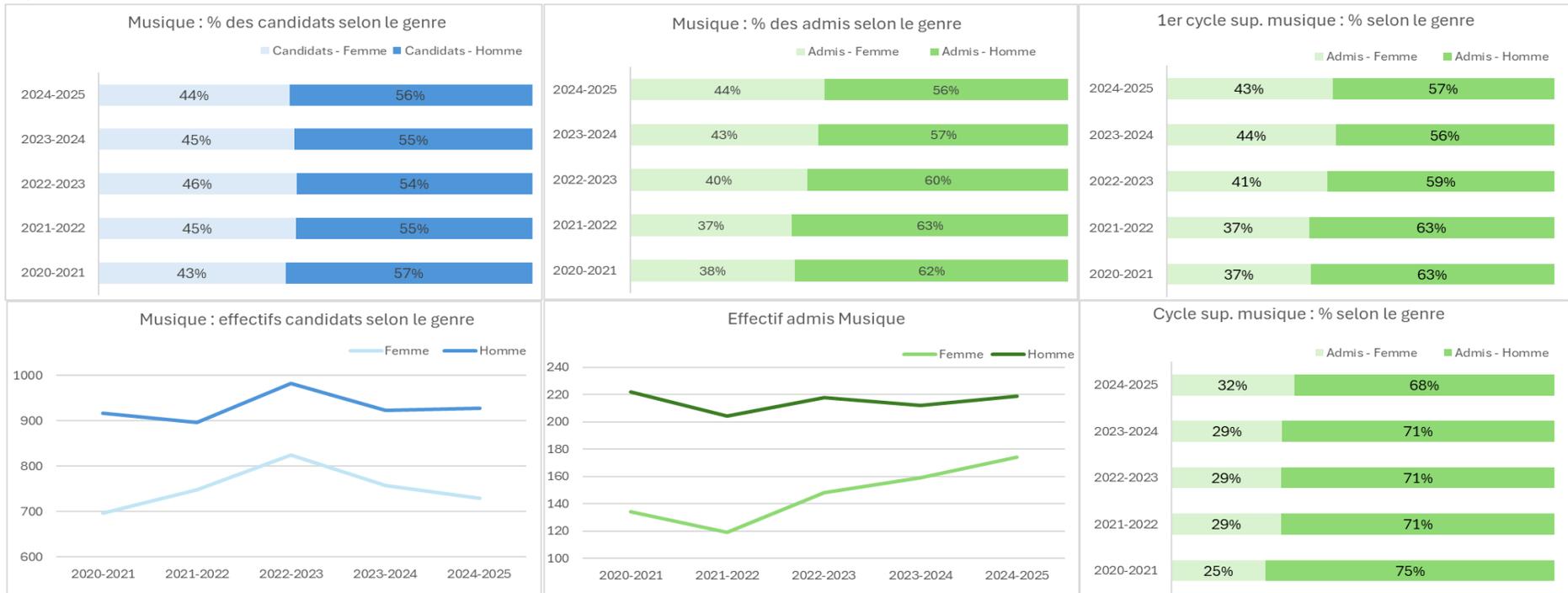
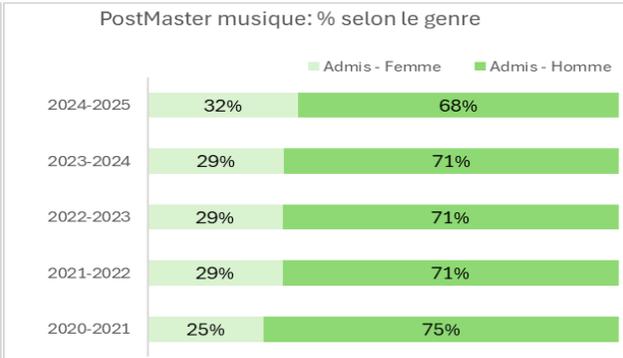
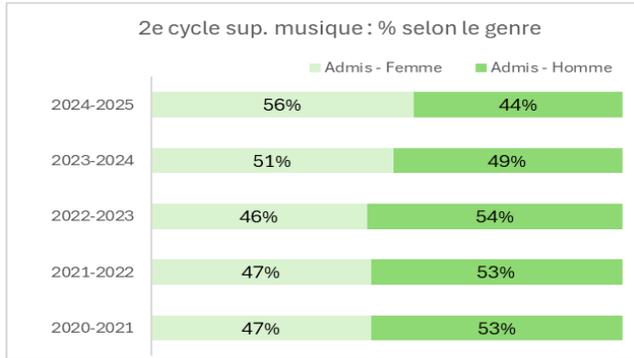


Figure 3

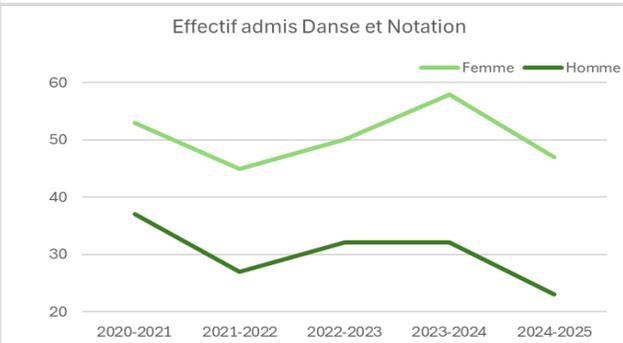
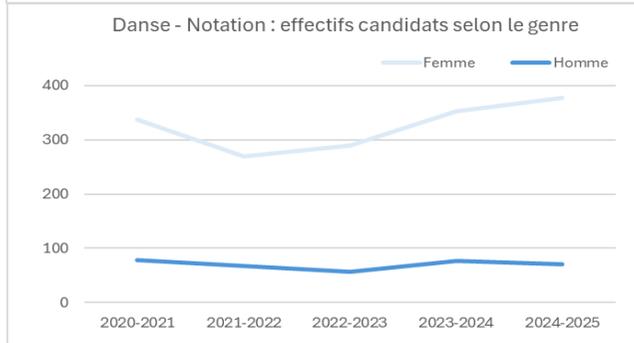
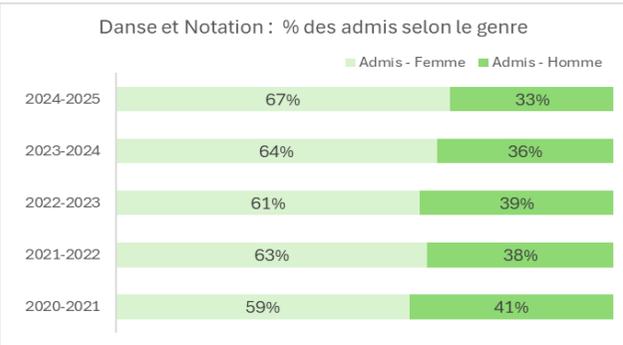
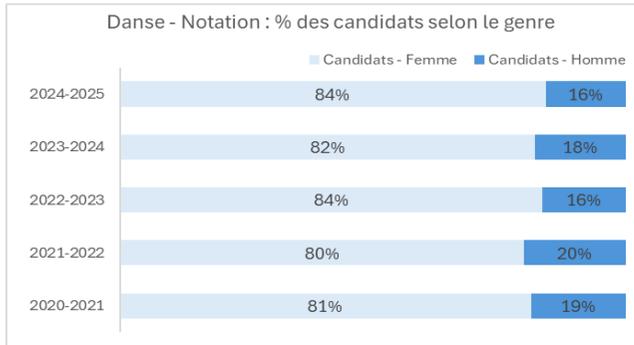


Figures 4





Figures 5



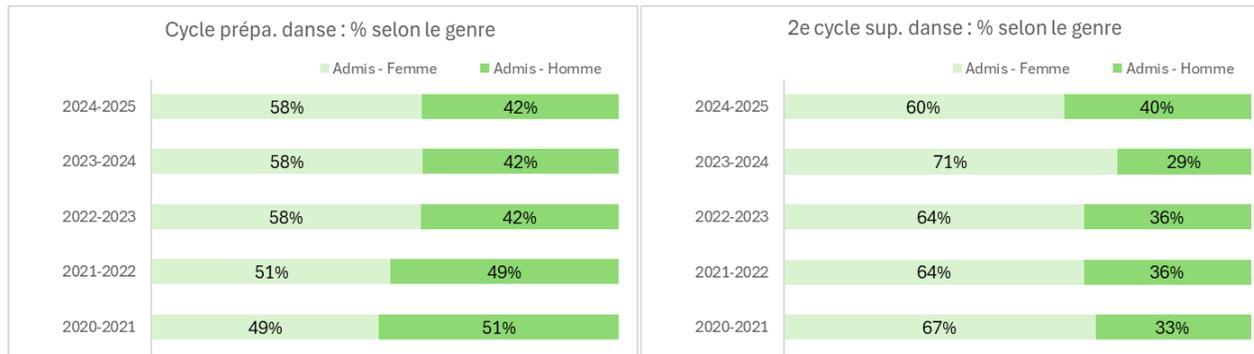


Figure 6

